

DEPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE
CANTON D'ABBEVILLE NORD
COMMUNE DE DOMVAST

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMVAST, sur convocation en date du 1^{er} avril 2025, s'est réuni au lieu habituel de leur séance sous la présidence de Monsieur Michel GAYET, Maire.

Présents : GAYET Michel, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, DELANNOY Dominique SAGOT Dominique et MONFLIER Hervé.

Absents excusés : José GROSSEL (excusé ayant donné pouvoir à SAGOT Dominique), LEGRY Arnaud, Chrystelle ROUX, PRANGER Patrick.

A été nommé secrétaire : MONFLIER Hervé.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

I) – Approbation du procès-verbal de la séance du 18/02/2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal réuni en date du 18 février 2025. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres.

Délibération **ADOPTÉE**.

Votes :

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, GROSSEL José, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, DELANNOY Dominique, SAGOT Dominique et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : néant.

II) – Vote du Budget Primitif 2025 - DCM250_2025_06

Monsieur le Maire détaille les propositions du Budget Primitif 2025 de la Commune qui ont été vues en réunion de commission des finances ce mercredi 26 mars.

Le Budget Primitif 2025 de la Commune est adopté à l'unanimité et s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de Fonctionnement	436 848.12 €
Section d'Investissement	358 966.40 €

Délibération **ADOPTÉE.**

Votes :

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

NPPV : 0

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, GROSSEL José, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, DELANNOY Dominique, SAGOT Dominique et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : néant.

III) – Taux d'imposition 2025 - DCM250_2025_07

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter l'imposition des administrés,

La part communale sur les taxes sera établie comme suit :

- taxe foncière bâti :	40.95%
- taxe foncière non bâti :	36.25%
- taxe d'habitation :	11.83%

Votes :

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 0

NPPV : 0

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, GROSSEL José, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, DELANNOY Dominique, SAGOT Dominique et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : néant.

IV) – Convention avec la Territoire d’Energie de la Somme (TE80) pour la dépense relative à la pose de 2 feux tricolores récompense - DCM250_2025_09

Monsieur le Maire présente à Assemblée le projet d'installation de 2 feux tricolores récompense le long de la RD 12.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant total de 32 000.00€ TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre Territoire d'Energie Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant:

- Montant pris en charge par territoire d'Energie Somme	
- (20% du coût hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)	11 842.00€
- Contribution de la Commune	20 158.00€
TOTAL TTC	32 000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté par TE 80,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 20 158,00€

Délibération ADOPTÉE.

Votes :

Pour : 07

Contre : 0

Abstention : 0

NPPV : 0

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, GROSSEL José, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, DELANNOY Dominique, SAGOT Dominique et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : néant.

V) – Amortissement de la dépense relative à la pose de 2 feux tricolores récompense

Après que le projet de pose de 2 feux tricolores récompense soit validé par l'assemblée, Monsieur le Maire expose la nécessité d'établir un amortissement de la dépense.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à l'amortissement sur 1 année une fois la dépense effectuée.

Délibération **ADOPTÉE**.

Votes :

Pour : 07

Contre :0

Abstention : 0

NPPV : 0

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, GROSSEL José, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, DELANNOY Dominique, SAGOT Dominique et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : néant.

VI) – Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer avec le Conseil

Départemental de la Somme une convention technique pour la pose de feux tricolores récompense le long de la RD 12 – DCM250_2025_10

Vu la décision prise de procéder à la pose de 2 feux tricolores récompense,

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer une convention technique avec le Conseil Départemental de la Somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Délibération **ADOPTÉE**.

Votes :

Pour : 07

Contre :0

Abstention : 0

NPPV : 0

Voici le sens des votes :

Pour : GAYET Michel, GROSSEL José, BOULET Lydie, SAGOT Véronique, DELANNOY Dominique, SAGOT Dominique et MONFLIER Hervé.

Contre : néant.

Abstention : néant

Ne prennent pas part au vote : néant.

VII) – Pose de 2 feux tricolores récompense et sollicitation d'une subvention au titre des amendes de police avec plan de financement - – DCM250_2025_11

Après avoir validé la proposition de Monsieur le Maire sur la nécessité d'action face à la vitesse constamment excessive le long de la RD 12, et plus précisément sur la réponse apportée à ce problème avec la pose de 2 feux tricolores récompense à chaque entrée de village le long de la RD12,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- la réalisation de l'opération citée soit la pose de 2 feux tricolores récompense à chaque entrée de village le long de la RD 12 ;
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de réaliser le dossier de demande de subvention avec le plan de financement suivant :

Fourniture et pose de 2 feux tricolores par la TE80	32 000.00€
---	------------

Dont :

Montant pris en charge par la TE80	11 842.00€
------------------------------------	------------

[20% du cout HT des travaux + MO (7% du cout HT des travaux) + TVA des travaux]

Contribution de la commune	20 158.00€
----------------------------	------------

Demande de subvention au titre des amendes de police	
--	--

(30% du reste à charge pour la commune)	6 048.00€
---	-----------

Par ailleurs, il est annoncé qu'une demande de subvention est possible auprès de l'Etat dans le cadre du PDASR (Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière). Un dossier sera déposé en ce sens.

VIII) – Fonds de concours de la CCPM

Monsieur le Maire rappelle que la CCPM dispose d'une possibilité de fonds de concours étant destiné à soutenir les projets structurants des communes rurales. Il est envisagé d'y faire appel pour les projets suivants :

- pignon ouest petite salle,
- pose d'enduits « Travaux centre bourg phase #3 ».

Cependant, cette enveloppe sera utilisée le cas échéant au moment de la construction la halle.

IX) – Questions diverses

❖ Hauts-de-France Propres

Monsieur le Maire rapporte que l'opération Hauts de France Propres s'est bien déroulée et remercie tous les participants à cette opération.

❖ Convocation au Tribunal d'Amiens – Affaire Ch. DEMAILLY

Monsieur le Maire fait état du Dossier Ch. DEMAILLY contre la commune de DOMVAST. Il annonce qu'il s'est rendu sur convocation du Tribunal et qu'il y a appris que M. DEMAILLY réclamait 3 000.00 € au titre de réparation du préjudice en sus des 20 000.00€ pour des travaux soi-disant d'aménagement.

Suite à l'audience du 05 mars et à la décision du 24 avril dernier le Tribunal Administratif d'Amiens a rejeté la requête de Monsieur Demailly.

La probité de la commune ayant été prononcée, Monsieur le Maire en appelle au respect de la décision. L'affaire est ainsi close.

❖ Feu d'artifice 2025

Monsieur le Maire annonce que le feu d'artifice du 13 juillet 2025 se déroulera à Agenvillers.

❖ Séance photo dans le parc

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur la présence d'une photographe professionnelle dans le parc pour des shooting photo occasionnels.

❖ Vidéoprotection et Convention avec le Domvast Canin Club

Monsieur le Maire annonce que la pose des caméras de vidéoprotection phase #2 (Place de l'église et Club canin) est presque terminée mais nous restons en l'attente de la livraison des panneaux de signalisation à poser aux entrées de village.

Monsieur le Maire rencontrera le Président du Club Canin afin de revoir les modalités de la convention.

❖ Rapport de gendarmerie

Monsieur le Maire donne lecture de quelques chiffres clés concernant les interventions et présences de gendarmerie sur le territoire de la commune. On peut retenir que les interventions pour des *atteintes aux biens* sont en baisse (- 50 %) et que les relevés

d'infractions relatives à la sécurité routière sont en augmentation principalement sur la RD 928 (284 infractions en 2025 contre 117 en 2024). Monsieur le Maire a demandé un peu plus de présence et de passage au sein du village.

❖ **Coupe d'arbres**

Monsieur le Maire évoque la coupe des arbres sur un bois situé sur la commune. Après avoir pris contact avec les propriétaires, il sera vigilant sur l'utilisation des chemins pour le débardage.

❖ **Pompe à bière**

Il est vu la possibilité d'utiliser la pompe à bière par chaque locataire moyennant une participation financière à fixer.

Cérémonies du 8 Mai 2025

L'association des ACPG de Domvast et la Commune ont financé l'achat d'une nouvelle plaque commémorative pour le Monument aux Morts (cf photos ...)

Monsieur le Maire remercie également les familles et les enfants qui se sont déplacés à l'occasion des commémorations.

Un dernier tour de table étant fait avec les élus et l'ordre du jour étant épousé et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22 heures.

Le Maire, Michel GAYET

La secrétaire de séance, Hervé MONFLIER

COMMÉMORATION DU 8 MAI

